

31 mars 2023

(23-2274)

Page: 1/12

Comité de l'agriculture

Original: anglais

### NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 30 mars 2023, est distribuée à la demande de la délégation de l'**Inde**. La notification concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour la **campagne de commercialisation 2021/22**.

---

Outre la notification sous la forme du tableau DS:1, la présente communication contient également la notification de l'Inde présentée conformément à la Décision ministérielle de Bali sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire (WT/MIN(13)/38) et à la Décision du Conseil général (WT/L/939). L'Inde notifie au Comité de l'agriculture qu'elle a dépassé le niveau *de minimis* prévu à l'article 7:2 b) de l'Accord sur l'agriculture pour le riz, une culture vivrière essentielle traditionnelle, pour la campagne de commercialisation 2021/22. Le niveau *de minimis* pour le riz a été dépassé en raison du soutien accordé dans le cadre des programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire qui existaient à la date de la Décision ministérielle de Bali sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire (WT/MIN(13)/38). L'Inde s'est acquittée et continue de s'acquitter de ses obligations en matière de notification du soutien interne au titre de l'Accord sur l'agriculture, conformément au document G/AG/2 du 30 juin 1995, y compris en ce qui concerne ses programmes de détention de stocks publics. Les stocks relevant des programmes sont acquis et débloqués pour répondre aux besoins internes en matière de sécurité alimentaire de la population pauvre et vulnérable de l'Inde, et non pour avoir des effets de distorsion des échanges ou des effets défavorables sur la sécurité alimentaire d'autres Membres. Pour ces raisons, le dépassement des limites *de minimis* pour le riz est couvert par la clause de paix énoncée dans la Décision ministérielle de Bali sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire (WT/MIN(13)/38) et la Décision du Conseil général (WT/L/939).

On trouvera ci-après la notification de soutien interne présentée par l'Inde pour 2021/22 au titre du document G/AG/2, ainsi que des renseignements additionnels conformément au paragraphe 3 de la Décision ministérielle de Bali en ce qui concerne le programme de détention de stocks publics pour le riz.

**Tableau DS:1****SOUTIEN INTERNE: INDE**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ALLANT DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022*Mesure globale du soutien totale courante*

<b>Niveau d'engagement concernant la MGS totale</b> (d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	<b>Monnaie</b> (d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	<b>MGS totale courante</b> (d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
	Millions d'USD	7 549,17

Note générale:

L'Inde n'a pas d'engagements spécifiques de réduction de la MGS totale dans sa liste. Un soutien interne a été apporté aux producteurs agricoles par le biais d'opérations du Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs et d'autres organes gouvernementaux. Les tableaux explicatifs ci-joints donnent des détails sur ces mesures agricoles. L'ensemble du soutien pour 2021/22, à l'exception de la MGS par produit pour le riz, relève des catégories de soutien interne qui sont exemptées des engagements de réduction conformément à l'Accord sur l'agriculture. Les tableaux explicatifs ci-joints donnent des détails sur ces mesures de soutien pour 2021/22.

Taux de change pour 2021/22: 74,5039 Rs/USD (moyenne annuel, source: RBI).

**Tableau explicatif DS:1**

**SOUTIEN INTERNE: INDE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ALLANT DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

*Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire (millions d'USD)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
2. Services de caractère général				
2 a) Recherche		1 145	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs et autres ministères et conseils	
	<b>Sous-total:</b>	<b>1 145</b>		
2 b) Lutte contre les parasites et les maladies		122,5	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs et autres ministères et conseils	
	<b>Sous-total:</b>	<b>122,5</b>		
2 c) Services de formation		59,16	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs et autres ministères et conseils	
	<b>Sous-total:</b>	<b>59,16</b>		
2 d) Services de vulgarisation et de consultation		589,22	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs et autres ministères et Conseils	
	<b>Sous-total:</b>	<b>589,22</b>		

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire (millions d'USD)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
2 e) Services d'inspection		3,4	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs et autres ministères et conseils	
	<b>Sous-total:</b>	<b>3,4</b>		
2 f) Services de commercialisation et de promotion		343,08	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs et autres ministères et conseils	
	<b>Sous-total:</b>	<b>343,08</b>		
2 g) Services d'infrastructure		494,97	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs et autres ministères et conseils	
	<b>Sous-total:</b>	<b>494,97</b>		
	<b>Sous-total Services de caractère général:</b>	<b>2 757,32</b>		
3. Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et 4. Aide alimentaire intérieure	Attribution de ressources aux fins de la distribution de produits et de la constitution de stocks régulateurs	28 061,61	Ministère de la consommation, de l'alimentation et de la distribution publique	
	<b>Sous-total:</b>	<b>28 061,61</b>		
5. Versements directs aux producteurs				
6. Soutien du revenu découplé	Programme Pradhan Mantri Kisan Samman Nidhi (PM-KISAN)	8 969,34	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs	
	<b>Sous-total:</b>	<b>8 969,34</b>		
8. Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	Versements (effectués, soit directement, soit par une participation financière de l'État à des programmes d'assurance-récolte) à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	974,85	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs	(1)
	<b>Sous-total:</b>	<b>974,85</b>		
<b>Total général Catégorie verte</b>		<b>40 763,13</b>		

Note:

(1) Subventions publiques pour les primes d'assurance agricole concernant les pertes à la production excédant 30% de la moyenne de la production.

**Tableau explicatif DS:2**

**SOUTIEN INTERNE: INDE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ALLANT DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

*Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire (millions d'USD)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
b) Subventions aux intrants disponibles pour les producteurs qui ont de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées	Autres subventions aux intrants	32 079,49	Ministère des produits chimiques et des engrais, Ministère de l'énergie, Ministère de la statistique et de l'exécution des programmes	(1)
	<b>Sous-total:</b>	<b>32 079,49</b>		
<b>Total général Programmes de développement</b>		<b>32 079,49</b>		

- (1) Comprend les subventions pour l'irrigation, les engrais et l'électricité. D'après le recensement agricole pour la campagne 2015/16, 99,43% des exploitations agricoles sont des agriculteurs qui ont de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées.

**Tableau explicatif DS:4**

**SOUTIEN INTERNE: INDE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ALLANT DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

*Calcul de la mesure globale du soutien totale courante*

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7) (millions d'USD)	MES par produit (d'après le tableau explicatif DS:8) (millions d'USD)	Total (2+3) (millions d'USD)	MGS totale courante (millions d'USD)	Note
1	2	3		4	
Céréales secondaires	52,4		52,4	0 ( <i>de minimis</i> )	
Coton	0,01		0,01	0 ( <i>de minimis</i> )	
Arachides	34,48		34,48	0 ( <i>de minimis</i> )	
Légumineuses	1 497,24		1 497,24	0 ( <i>de minimis</i> )	
Riz	7 549,17		7 549,17	7 549,17	(1)
Tournesol	0,56		0,56	0 ( <i>de minimis</i> )	
Blé	279,81		279,81	0 ( <i>de minimis</i> )	
<b>MGS autre que par produit (d'après le tableau explicatif DS:9)</b>			<b>5 469,61</b>	<b>0 (<i>de minimis</i>)</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>7 549,17</b>	

Note:

(1) La valeur de la production de riz était de 49 606,90 millions d'USD pour 2021/22.

Tableau explicatif DS:5

**SOUTIEN INTERNE: INDE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ALLANT DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

Mesures globales du soutien par produit: soutien des prix du marché

Désignation des produits initiaux	Année considérée			Types de mesures	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur (en général d'après les documents de la série AGST)	Production visée	Redevances/prélèvements connexes	Soutien total des prix du marché ((4-5)*6)-7	Sources des données	Note
	Type	Du	Au								
1	2			3	4	5	6	7	8	9	
					USD	USD		(millions d'USD)	(millions d'USD)		
Céréales secondaires	Campagne de commercialisation	01/10/2021	30/09/2022	Soutien des prix	327,23/t	238,57/t	0,59 millions de t		52,4		
<b>Total céréales secondaires</b>									<b>52,4</b>		
Coton	Campagne de commercialisation	01/10/2021	30/09/2022	Soutien des prix	1 853,25/t	1 292,64/t	0,00002 millions de t		0,01		(1)
<b>Total coton</b>									<b>0,01</b>		
Arachides	Campagne de commercialisation	01/10/2021	30/09/2022	Soutien des prix	744,93/t	514,58/t	0,15 millions de t		34,48		
<b>Total arachides</b>									<b>34,48</b>		
Légumineuses	Campagne de commercialisation	01/10/2021	30/09/2022	Soutien des prix	821,57/t	345,66/t	3,15 millions de t		1 497,24		
<b>Total légumineuses</b>									<b>1 497,24</b>		
Riz	Campagne de commercialisation	01/10/2021	30/09/2022	Soutien des prix	390,58/t	262,51/t	58,94 millions de t		7 549,17		(2)
<b>Total riz</b>									<b>7 549,17</b>		
Tournesol	Campagne de commercialisation	01/10/2021	30/09/2022	Soutien des prix	807,34/t	513,39/t	0,0019 millions de t		0,56		
<b>Total tournesol</b>									<b>0,56</b>		
Blé	Campagne de commercialisation	01/04/2021	31/03/2022	Soutien des prix	270,46/t	264/t	43,34 millions de t		279,81		
<b>Total blé</b>									<b>279,81</b>		

Notes générales:

- a) Taux de change pour 1986-1988: 13,409 Rs/USD.  
 b) Taux de change pour 2021/22: 74,5039 Rs/USD (moyenne annuelle, source: RBI).  
 c) Le soutien accordé pour chacun des produits énumérés est inférieur au niveau *de minimis* "par produit" pertinent (voir l'article 6:4 b)), sauf pour le riz.  
 d) Les chiffres de la colonne 8 ont été arrondis à la deuxième décimale.
- (1) Le prix administré appliqué est établi après la prise en considération d'un coefficient de 2,35 utilisé pour la conversion du coton brut vers le coton-fibres.  
 (2) Le prix administré appliqué est le prix d'achat du paddy commun. Pour le convertir vers le prix équivalent du riz, un coefficient de 1,5 a été utilisé.

**Tableau explicatif DS:9**

**SOUTIEN INTERNE: INDE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ALLANT DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

*MGS autre que par produit*

Types de mesures	Année considérée			Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés  (millions d'USD)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (avec détail des calculs)  (millions d'USD)	Redevances/prélèvements connexes  (millions d'USD)	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (3+4-5)  (millions d'USD)	Sources des données	Note
	Type	Du	Au						
1	2			3	4	5	6	7	
Subvention pour les primes d'assurance	Campagne de commercialisation	01/10/2021	30/09/2022	2 586,95			2 586,95	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs	(1)
Bonification d'intérêts	Exercice budgétaire	01/04/2021	31/03/2022	2 882,66			2 882,66	Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs	
<b>TOTAL</b>							<b>5 469,61</b>		

(1) Subventions publiques pour les primes d'assurance agricole concernant les pertes à la production n'excédant pas 30% de la moyenne de la production.

**ANNEXE**

CONFORMÉMENT À LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DE BALI DU 7 DÉCEMBRE 2013  
SUR LA DÉTENTION DE STOCKS PUBLICS À DES  
FINS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*INDE***Renseignements généraux**

**1 RENSEIGNEMENTS FACTUELS CONFIRMANT QUE LES NOTIFICATIONS DS:1 ET LES TABLEAUX EXPLICATIFS PERTINENTS POUR LES CINQ ANNÉES ANTÉRIEURES SONT À JOUR (PAR EXEMPLE DATE ET DÉTAILS DU DOCUMENT)**

Les détails des notifications DS:1 pour les cinq années antérieures sont les suivants:

2021/22	G/AG/N/IND/29	31 mars 2023
2020/21	G/AG/N/IND/27	1 <sup>er</sup> avril 2022
2019/20	G/AG/N/IND/25	8 avril 2021
2018/19	G/AG/N/IND/18	31 mars 2020
2017/18	G/AG/N/IND/15	29 mars 2019

**2 RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LE PROGRAMME PERMETTANT D'IDENTIFIER L'OBJECTIF DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'ÉCHELLE DU PROGRAMME, DONT:**

**a. Nom du programme:**

1. Prix de soutien minimal (PSM) pour l'achat de céréales vivrières auprès des agriculteurs; et
2. Système de distribution publique (PDS) de céréales vivrières et autres programmes de protection sociale.

**b. Culture(s) vivrière(s) essentielle(s) traditionnelle(s) visée(s)**

Riz, blé, céréales secondaires et légumineuses. La Décision ministérielle de Bali sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire (WT/MIN(13)/38), lue conjointement avec la Décision du Conseil général (WT/L/939), a été invoquée uniquement en ce qui concerne le riz pour la campagne de commercialisation 2021/22 et, précédemment, pour les campagnes de commercialisation 2018/19, 2019/20 et 2020/21.

**c. Organisme chargé de la mise en œuvre**

Ministère de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs, Ministère de la consommation, de l'alimentation et de la distribution publique, gouvernement indien; Société indienne des produits alimentaires (FCI); Fédération nationale de commercialisation de la production des coopératives agricoles (NAFED); et gouvernements des États et leurs organismes.

**d. Lois et réglementations pertinentes**

Les lois et règles applicables sont les suivantes:

- 1. Loi de 1955 sur les produits essentiels et Ordonnance de 2015 sur le contrôle du système de distribution publique ciblée**

## **2. Loi de 1964 sur les sociétés de produits alimentaires et Règles de 1965 sur les sociétés de produits alimentaires**

### **3. Loi de 2013 sur la sécurité alimentaire nationale et règles y relatives:**

- a) Règles de 2014 sur l'octroi de fonds aux gouvernement des États en cas de pénurie de céréales vivrières
- b) Règles de 2015 sur les transferts monétaires au titre de l'aide alimentaire
- c) Règles de 2015 sur la sécurité alimentaire (aide aux gouvernements des États)
- d) Règles de 2015 sur l'allocation de sécurité alimentaire
- e) Règles de 2015 sur le système de distribution de repas de midi
- f) Règles de 2017 sur la nutrition complémentaire (Services intégrés de développement de l'enfant)
- g) Règles de 2022 sur le programme Pradhan Mantri Matru Vandana Yojana
- h) Règles de 2022 sur le programme intégré de soutien nutritionnel – Saksham Anganwadi et Poshan (2.0)

#### **e. Date de début du programme**

Système de distribution publique et prix de soutien minimal: depuis les années 1960 Loi sur la sécurité alimentaire nationale: 2013

#### **f. Critères ou directives objectifs publiés officiellement**

Les principaux objectifs sont les suivants:

- a) offrir des prix rémunérateurs aux agriculteurs;
- b) maintenir un système de distribution publique pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle selon le cycle de vie de l'être humain, en garantissant l'accès à des aliments de qualité en quantité suffisante, offerts à des prix abordables, afin que la population puisse vivre dans la dignité; et
- c) constituer des stocks régulateurs de céréales vivrières suffisants et opérationnels et garantir la stabilité des prix pour assurer la sécurité alimentaire nationale.

### **3 DESCRIPTION CONCRÈTE DE LA MANIÈRE DONT LE PROGRAMME FONCTIONNE, Y COMPRIS:**

- a. Dispositions relatives à l'achat de stocks, y compris la façon dont le prix d'acquisition administré est déterminé**
- b. Dispositions relatives au volume et à l'accumulation des stocks, y compris toutes dispositions relatives à des objectifs et à des limites quantitatives prédéterminés**
- c. Dispositions relatives au déblocage de stocks, y compris la détermination du prix de déblocage et le ciblage (admissibilité à recevoir des stocks achetés)**

Le gouvernement indien annonce les prix de soutien minimaux pour les achats sur la base de la recommandation de la Commission des coûts et prix agricoles (CACP) qui prend en considération, entre autres facteurs, le coût de plusieurs intrants agricoles et une marge raisonnable que les agriculteurs peuvent appliquer pour leurs produits. Le gouvernement central, en collaboration avec les gouvernements des États, achète des céréales vivrières aux agriculteurs aux prix de soutien minimaux, afin d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire. Ces céréales sont conservées dans la réserve centrale qui est utilisée dans le cadre du système de distribution publique et d'autres programmes de protection sociale, y compris l'aide aux victimes de catastrophes.

Le volume et l'accumulation des stocks sont déterminés conformément aux dispositions de la Loi de 2013 sur la sécurité alimentaire nationale, qui prévoit de couvrir jusqu'à 75% de la population rurale et 50% de la population urbaine au niveau national, d'apporter un soutien sur le plan nutritionnel aux enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, et de définir les modalités d'attribution et de distribution dans l'ensemble du pays. En tenant compte de l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire de la population indienne, le gouvernement détermine les critères d'admissibilité des

ménages et autres bénéficiaires à recevoir des céréales vivrières à des prix subventionnés. Il existe deux catégories de ménages admissibles: a) les ménages prioritaires et b) les ménages visés par le programme Antyodaya Anna Yojana (AAY). Les ménages prioritaires sont identifiés à l'aide de critères spécifiques à chaque État, déterminés par les gouvernements des États. L'AAY couvre les ménages les plus démunis parmi les ménages pauvres à travers le pays, qui sont identifiés par les gouvernements des États sur la base des directives énoncées par le gouvernement central.

#### **4 DESCRIPTION DE TOUTES MESURES VISANT À RÉDUIRE AU MINIMUM LES EFFETS DE DISTORSION DE LA PRODUCTION OU DU COMMERCE DU PROGRAMME**

L'objectif du programme est de répondre aux besoins de sécurité alimentaire du pays. Tout stock excédentaire de céréales vivrières dans la réserve centrale est vendu dans le cadre du Système de ventes sur le marché libre (intérieur) (OMSS) par le biais d'enchères électroniques, les soumissionnaires s'engageant à ne pas procéder à des exportations.

#### **5 RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES (SUIVANT L'APPENDICE STATISTIQUE CI-APRÈS)**

Des données supplémentaires concernant le riz sont fournies dans l'appendice statistique.

#### **6 TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS JUGÉS PERTINENTS, Y COMPRIS LES DONNÉES DE SITES WEB**

##### **Lois**

- a) Loi de 1964 sur les sociétés de produits alimentaires:  
<https://www.indiacode.nic.in/bitstream/123456789/1415/1/196437.pdf>
- b) Loi de 1955 sur les produits essentiels:  
[https://www.indiacode.nic.in/bitstream/123456789/1579/1/A1955\\_10.pdf](https://www.indiacode.nic.in/bitstream/123456789/1579/1/A1955_10.pdf)
- c) Loi de 2013 sur la sécurité alimentaire nationale:  
<https://www.indiacode.nic.in/bitstream/123456789/2113/1/201320.pdf>

##### **Département de l'alimentation et de la distribution publique**

- a) Distribution publique: <https://dfpd.gov.in/pd-Introduction.htm>
- b) Autres programmes de protection sociale: <https://dfpd.gov.in/PDS-OWS.htm>

**APPENDICE STATISTIQUE (RIZ)**  
**CONFORMÉMENT À LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DE BALI DU 7 DÉCEMBRE 2013 SUR LA**  
**DÉTENTION DE STOCKS PUBLICS À DES FINS DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

*INDE*

Riz	Unité	2019/20	2020/21	2021/22
a. État initial des stocks	Million de t	27,63	24,75	34,75
b. Achats annuels dans le cadre du programme (valeur) (c*f)	Milliard d'USD	19,97	22,68	23,02
c. Achats annuels dans le cadre du programme (quantité)	Million de t	51,997	60,08	58,94
d. Déblocages annuels dans le cadre du programme (valeur)	Milliard d'USD	2,15	1,88	2,50
e. Déblocages annuels dans le cadre du programme (quantité)	Million de t	50,70	46,62	62,05
f. Prix d'achat	USD/t	384,01	377,50	390,58
g. Prix de déblocage	USD/t	42,31	40,42	40,27
h. Stocks en fin d'année	Million de t	24,75	34,75	28,39
i. Production totale (quantité)	Million de t	118,43	122,27	129,64
j. Production totale (valeur)	Milliard d'USD	46,08	45,57	49,61
k. Renseignements sur la population bénéficiant du déblocage de cette culture et des quantités débloquées:				
- Nombre estimé de bénéficiaires au niveau national et, si possible, au niveau infranational	Pourcentage	75% de la population rurale et 50% de la population urbaine sur l'ensemble de l'Inde		
- Quantités débloquées pour les bénéficiaires au niveau national et, si possible, au niveau infranational	Million de t	50,70	46,62	62,05
- Autres	Million de t	2,42	1,69	0,6
Vente sur le marché libre (intérieur)				
l. Dans le cas d'une aide publique au stockage privé, statistiques sur le soutien accordé et toutes statistiques actualisées	Les entrepôts construits par des investisseurs privés dans le cadre du Programme de garantie pour les entrepreneurs privés (PEG) peuvent bénéficier de subventions de la Banque nationale de développement agricole et rural (NABARD) dans le cadre du programme Gramin Bhandaran Yojna, soutenu par le Ministère de l'agriculture et de la protection sociale.			
m. Importations totales (valeur)	Million d'USD	0	0	0
n. Importations totales (quantité)	Million de t	0	0	0
o. Exportations totales (valeur)	Million d'USD	0	0	0
p. Exportations totales (quantité)	Million de t	0	0	0

- i) Les données du tableau sont indiquées par campagne de commercialisation (octobre à septembre), sauf pour le point j., dont les données sont indiquées par exercice financier (avril à mars).
- ii) L'état initial des stocks de riz (point a.) et les stocks en fin d'année (point h.) correspondent au stock réel de riz et tiennent compte du paddy non blanchi qui a été converti en équivalent de riz blanchi sur la base du ratio 2/3.
- iii) Le prix administré appliqué est le prix d'achat du paddy commun. Pour le convertir vers le prix équivalent du riz, un coefficient de 1,5 a été utilisé.
- iv) Théoriquement, l'état initial des stocks + les achats annuels dans le cadre du programme - les déblocages annuels dans le cadre du programme - les exportations totales + les importations totales - les ventes sur le marché libre (intérieur) = les stocks en fin d'année. Toute différence dans les stocks résulte principalement de la conversion du paddy non blanchi en riz et des pertes occasionnées pendant le transport et liées à une perte d'humidité.
- v) Pour les points m., n., o., et p. seules les exportations et les importations provenant de stocks publics ont été prises en compte.